

Orientation 2.1.2 : Favoriser la nature ordinaire tout en développant une meilleure connaissance des usages

Orientation 2.1.2 : Favoriser la nature ordinaire tout en développant une meilleure connaissance des usages

- **Mesure 2.1.2.1. : Apprendre à gérer la nature en ville, dans les domaines publics et privés**

[...]

La nature en ville est soumise à des contraintes spécifiques qui impliquent de lui prodiguer des soins particuliers afin de la maintenir dans un état satisfaisant et d'assurer la sécurité des usagers. L'organisation et la réalisation de ces travaux sont porteurs d'une activité économique créatrice d'emplois et de richesses qu'il y a lieu de soutenir. Il y a néanmoins nécessité de développer le bon sens citoyen, la conscience sur l'importance de cette nature en ville qui dégage une énergie positive bénéfique aux habitants.

Déclinaison possible de la mesure :

[...]

- La mise en place d'un manuel de l'arbre urbain sur les communes adhérentes : véritable code de l'arbre définissant les pratiques raisonnées, des préconisations techniques et une réglementation cohérente, il doit être établi en collaboration avec les différents intervenants de l'espace public et entériné par ces derniers
- Les compétences requises pour une gestion dynamique d'un tel patrimoine demandent des formations spécifiques à tous les niveaux de la conception, à la décision et l'intervention
- L'information de la population, le développement de toutes les actions de conception, de gestion, d'entretien et d'enrichissement de ces plantations dans un souci constant de qualité
- L'harmonisation de ces informations doit être réalisée au sein de l'aire d'adhésion en tenant compte des singularités culturelles

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- **Collectivités territoriales**
- Conseil architecture urbanisme environnement
- Conservatoire botanique
- Office national des forêts
- Établissement public du parc national
- Services de l'État en charge de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Urbanisme
- Apiculteurs
- Associations

[...]

Orientation 2.1.2 : Favoriser la nature ordinaire tout en développant une meilleure connaissance des usages

- **Mesure 2.1.2.2. : Concevoir l'aménagement des axes routiers comme un prolongement des espaces naturels**

Depuis plusieurs siècles l'arbre caractérise le visage des régions ou des pays. Le platane évoque la Provence, le Noyer le Dauphiné, le Pommier la Normandie, le Brésil le Brésil, le Cèdre le Liban, l'Érable le Canada, le Baobab Madagascar...

À l'heure d'une certaine « mondialisation » où chacun s'inquiète de voir disparaître les caractères nationaux, c'est au niveau des régions qu'il convient de chercher les repères d'environnement. Cette recherche d'une végétation symbolisant les lieux, aménagée dans le strict respect des normes de sécurité routière, est déterminante dans le paysage de la Guadeloupe qui n'a pas vu de grandes plantations identitaires en accompagnement de voies depuis 1945. Parallèlement, ces voies de communication sont très importantes dans le quotidien des guadeloupéens qui sont nombreux à y pratiquer la course à pied ou, tout simplement, à marcher le long des routes. Enfin, l'entretien de ces espaces naturels mériterait d'être amélioré pour devenir exemplaire sur le territoire.

Déclinaison possible de la mesure :

[...]

- Sensibiliser les entreprises d'entretien sur des techniques d'élagage 'douces'

[...]

- Valoriser les projets (comme celui de Saint-Sauveur) en communiquant sur les initiatives exemplaires
- Sensibiliser la population pour qu'elle n'abandonne pas de déchets organiques sur les aires de pique-nique et les espaces naturels en général de façon à éviter la prolifération des rats (leptospirose) et mangoustes, comme des moustiques (dengue)

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Collectivités territoriales
- Conseil architecture urbanisme environnement
- Conservatoire botanique
- Office national des forêts
- Établissement public du parc national
- Services de l'État en charge de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Urbanisme
- Apiculteurs
- Office de l'eau
- Associations

[...]

Orientation 2.1.2 : Favoriser la nature ordinaire tout en développant une meilleure connaissance des usages

Référence ID de l'article : #3869

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-19 12:22